



Achat Mobil-Home dans un camping

Par **Yannick APP42**, le **20/05/2020** à **09:43**

Bonjour,

Je voudrais vous demander si une Association "Loi 1901" a le droit d'acquérir un Mobil-Home dans un camping afin de pouvoir le louer à un tarif préférentiel aux adhérents de l'association et leur famille ? Et si oui, quels sont les taxes, impôts ou autres frais liés à ce potentiel achat de Mobil-Home ?

Merci à vous.

Par **Lorenza**, le **20/05/2020** à **22:44**

Bonjour,

Il faut lire le contrat qu'on vous propose, mais je doute que le gérant du camping accepte de vendre à une personne morale qui louera à prix cassés, le but de ces "ventes" étant d'imposer les périodes de location au prix prévu. Sans compter qu'il faudra payer le loyer du terrain tous les mois, et que si l'association est dissoute, il a peu de chance de récupérer ce loyer.

L'achat d'un mobilhome dans un camping étant de toute façon une très mauvaise affaire, je ne vois pas trop pourquoi vous pensez faire cet investissement. Au bout de 5 ans le mobilhome est pourri (surtout en bord de mer avec les embruns), si le camping fait faillite ou est repris, les règles changent, le loyer augmente et vous n'avez pas votre mot à dire.

Il y a des tonnes d'associations de tourisme à vocation sociale qui aident au départ en

vacances des publics défavorisés, pourquoi vouloir en rajouter ?

Par **morobar**, le **21/05/2020** à **08:44**

Bonjour,

Une association a ce droit. Les impôts et taxes sont ceux d'un simple particulier, TVA, taxe de séjour...

Mais comme il vous a été indiqué, ce n'est pas forcément une bonne idée. Mieux vaut un contrat de location d'un MH auprès de l'exploitant sur une période assez longue (genre avril/octobre) et libre à vous d'y envoyer qui vous voulez au prix que vous voulez.

Sauf abus de bien social, si vous escomptez en tant que Président ou trésorier vous faire payer vos prochaines vacances, comme certains (syndicalistes/hommes politiques) dans les centres de vacance d'un gros exploitant d'énergie ou chemins de fer.

SI les bruits qui courent sont fondés.

Par **Yannick APP42**, le **21/05/2020** à **10:25**

Bonjour,

C'est en fait la société de camping Tohapi qui propose ce genre d'opération, soit l'achat d'un mobilhome, soit la location d'un de leur mobilhome sur plusieurs semaines.

Je voulais simplement étudier la possibilité la plus avantageuse pour nos adhérents..

Celle consistant à leur louer un mobilhome sur plusieurs semaines (8 de mémoire) semble la moins contraignante en tout cas.

Merci pour vos réponses